

## Rapport du Conseil de Fondation, exercice 2011

2011 fut une nouvelle année décevante du point de vue des rendements des placements mobiliers. Les réalités économiques que nous avons pu suivre dans les médias tout au long de l'année se reflètent dans les comptes de résultats de notre fondation avec un rendement global légèrement positif (+1%). Bien que ce rendement ne nous permette pas de rémunérer plus généreusement les comptes de prévoyance de nos assurés, nous sommes tout de même soulagés de ne pas avoir subi plus sévèrement les baisses des marchés. Notre importante allocation en fortune immobilière nous a une nouvelle fois permis de garder un certain équilibre.

Dans ce contexte macroéconomique difficile, votre Conseil a été amené à prendre d'importantes décisions en janvier 2012. Il a ainsi décidé de suivre la directive de la Chambre suisse des actuaires-conseils et la tendance actuelle observée, en abaissant le taux technique de 4 à 3.5% au prix d'une baisse du degré de couverture. Il a également dû se résoudre à tenir compte de l'augmentation de la longévité, en adaptant le taux de conversion (actuellement 7%) au taux légal de 6.8% dès le premier janvier 2014. En revanche, il n'y aura pas de « splitting » de ce taux. Désireux de maintenir un degré de couverture de 100%, votre Conseil a aussi décidé de créditer les comptes des assurés du solde disponible, soit 0.75% sur la totalité des capitaux (dont 2% sur les comptes témoins LPP). Après de longues délibérations, votre Conseil a décidé de privilégier la solidité du bilan à une rémunération plus élevée des avoirs de prévoyance. Un carnet d'épargne rapportant actuellement à peine l'équivalent de ce taux (net de frais), nous sommes persuadés que nos affiliés approuveront notre choix.

En outre, le remplacement des tables actuarielles « EVK 2000 » par « LPP 2010 » a amené quelques adaptations tarifaires.

Dans le domaine de la réassurance, la décision prise en 2009 de passer à une assurance « stop-loss » continue d'être une bonne solution.

Notre projet CRISP, réduction des Coûts et des Risques, amélioration de notre Image, de nos Systèmes et nos Prestations, continue d'être au centre des préoccupations de votre Conseil.

La société SPG Intercity Geneva SA a audité, à titre gracieux, le fonctionnement de la gestion de la fortune immobilière et nous tenons à les remercier pour leur travail. Les conclusions se sont révélées globalement positives. En effet, la structure adoptée par Copré pour la gestion de son parc immobilier correspond à celle choisie par un nombre de plus en plus élevé de propriétaires institutionnels.

Certaines améliorations de procédures ont été suggérées, tout comme la renégociation de certains tarifs. Le suivi de ces recommandations est actuellement en cours.

La Commission de placement suit de près les résultats de nos gestionnaires des actifs mobiliers et a proposé à plusieurs reprises de privilégier une gestion indicielle, basée sur des indices de référence et moins onéreuse. Ce sujet a animé bien des débats au sein de votre Conseil et n'est pas encore clos.

Par ailleurs, nous continuons de travailler sur notre « Image », en fournissant le plus d'informations possible sur notre site Internet, dans nos Newsletters et par notre campagne visuelle « La force de l'équilibre ».

### Secrétariat général:

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 [www.copre.ch](http://www.copre.ch)

### Administration:

7, Passage St-Antoine case postale CH-1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 [copre@copre.ch](mailto:copre@copre.ch)

Les «Systèmes» sont également remis en questions et nous sommes heureux de vous annoncer que notre administrateur Hpr a officiellement mis en place un SCI (Système de Contrôle Interne) depuis 2012. Finalement, notre équipe commerciale s'efforce de proposer des «Prestations» toujours plus intéressantes et en concordance avec l'évolution du marché.

En ce qui concerne les nouvelles affiliations, la tendance positive des dernières années se poursuit, le nombre d'entreprises ayant augmenté de 13.4% (+46) et le nombre d'assurés de 4.6%. (+ 257). Quant aux capitaux de prévoyances, ils ont crû de 16.2%. Copré a notamment accueilli 11 anciens affiliés de la fondation collective Genesis au 1.7.2011.

Il est réjouissant de constater que les atouts de Copré continuent de convaincre et que son fonctionnement et sa capacité à résister aux turbulences des marchés restent intacts.

Votre Conseil reste également attentif aux tendances observées dans le marché du deuxième pilier notamment au phénomène de concentration d'acteurs de petite taille. Il est toutefois difficile d'évaluer l'intérêt réel de tels rapprochements. En 2012, Copré a entamé une collaboration avec «PensExpert SA», qui offre des solutions individualisées intéressantes pour les salaires excédant CHF 125'280.-. D'autres options sont à l'étude. Dans toutes ces discussions, l'objectif de votre Conseil demeure l'intérêt de ses affiliés (économies d'échelles, diminution des risques).

Avec les décisions techniques prises en début d'année, Copré devrait être prête à affronter les défis du futur. Reste à espérer que les marchés financiers nous soient favorables.

Nous sommes persuadés que notre force réside dans l'équilibre !

Le Conseil de Fondation

**Secrétariat général :**

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 [www.copre.ch](http://www.copre.ch)

**Administration :**

7, Passage St-Antoine case postale CH-1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 [copre@copre.ch](mailto:copre@copre.ch)